

# Un plaidoyer pour l'implication des autorités préfectorales et communales



Le Journal de

# NOTRE ÉPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité  
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 150 du Lundi 06 Juillet 2020



Message SBEE COVID-19

## EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

P-4

# Le CEP débute, des mesures drastiques

*(Talon encourage les candidats)*



### CPI/Procès Gbagbo, Blé Goudé

## Que veut réellement FATOU BENSOUDA?

P.2

### Culture

## Les artistes jouissent-ils vraiment de leur arts?

P.2

### Economie

P.3

## Le Bénin est désormais un pays à revenu intermédiaire (une première)

Passage de catégorie des « pays à revenu faible », à celle des « pays à revenu intermédiaire »

P.3

## Patrice Talon salue les efforts collectifs des béninois

### Unité de Production de Contenus Sportifs

## Top départ pour une meilleure promotion du sport béninois à l'international

P.9



**LE KANVO**  
EN TOUTE

*Majesté*  
Nouvelle Collection

**LOLO**  
ANDOCHÉ  
PRÊT-À-PORTER

# TENDANCES ACTUELLES

## Ouvrez la présidentielle 2021

Je n'ai jamais accepté le statu quo. Je ne sais non plus me taire devant l'évidence. Et par-dessus tout, j'aime mon pays, même si je n'aime pas tout ce qui s'y passe. Je l'aime pour ce qu'il est. C'est donc ce qui me motive à l'ouvrir alors qu'il semble entendu que le silence soit de mise.

A vous tous

Peut-être que vous attendez que le Président Patrice Talon vous donne l'autorisation d'être Béninois. Moi, je me passerai volontiers de cette permission, je suis Béninois, je l'ai toujours été, et ce bien avant que la plupart des acteurs qui animent la vie politique ne songe à entrer dans le jeu. Pour moi être Béninois, c'est aussi pouvoir dire ce que je pense de mon pays. Depuis les législatives 2019, on roule dans une sorte de no man's land démocratique, hybride et bâtard qui fatalement a mis une partie du pays en dehors du processus démocratique. Du jamais-vu en 30 ans de pratique. Certains laudateurs, bien confus et pour justifier ce désastre systémique, arguent que c'est la rançon du développement. Ce qui me fait sourire, c'est qu'un bout de goudron à Kaboul ou à Washington reste un bout de goudron, et ne dépend en rien du système politique. Tout ça pour dire, que le développement ne dépend pas de la démocratie ou de la dictature, mais la démocratie est un instrument d'évaluation du niveau de développement.

A vous les boss

Aujourd'hui nous sommes à 8 mois de la prochaine présidentielle, il y a 5 ans, à cette époque, les états-majors s'échauffaient, les candidats s'approprièrent, les alliances se faisaient et se défaisaient et une certaine agitation animait le peuple, car proche était l'heure de la sanction. Oui, quand vous dirigez vos pères, mères, frères et sœurs, il arrive un moment où il faut rendre compte. Un moment où ils doivent vous évaluer, apprécier ce que vous valez. C'est si vital que même dans les régimes dictatoriaux où le pouvoir se transmet de père en fils, on les organise pour embellir le jeu. Une vraie élection reste un dialogue entre un peuple et ses dirigeants. Dans les démocraties, contrairement à tout autre système, c'est l'opportunité pour le peuple de sanctionner, d'approuver ou de rejeter la politique des responsables en place. Le vote démocratique est donc le pilier, la clé de voûte du système. C'est pour cela qu'il doit mettre aux prises toutes les tendances ressenties par le peuple. Il n'est donc pas question de l'enjoindre d'artifices et de se retrancher derrière des lois dites issues du parlement pour se donner bonne conscience. Ce faisant on renvoie forcément à la question de la légitimité dudit parlement qui les a votés et à sa représentativité. Un débat qui a déjà fait couler du sang et qu'il n'est pas opportun de rouvrir. Ce qui est souhaitable, c'est qu'après les parenthèses sanglantes de 2019 et frustrantes de 2020, on ouvre enfin les élections au Bénin. Que chaque citoyen se sentant en capacité de quêter les voix de ses compatriotes puissent concourir. Ce qui se joue va au-delà des intérêts individuels ou partisans, il s'agit de l'intérêt supérieur de la nation. Nous avons besoin de souffler, de faire une pause, de respirer et de continuer à croire en l'idéal qui nous rassemble autour du drapeau.

Mon grand boss, le boss des boss

Ouvrez les présidentielles 2021 pour que nous sachions qui veut prendre votre suite ou se frotter à vous. Le faire, c'est montrer votre capacité à ouvrir un dialogue avec ceux qui vous ont donné l'opportunité de les diriger il y a 5 ans. Le refuser, même en faisant valoir des arguments juridiques et constitutionnels, c'est leur dénier le droit de valider ou de désavouer votre gouvernance après qu'ils vous l'aient confiée. Souvenez-vous que dans l'alliance de la Rupture, il y avait des gens qui avaient demandé à leurs militants de se rallier à vous pour le second tour, en 2016. Près de 40% de votre électoral, si on retient que vous étiez arrivés autour de 24% au premier tour. Ces gens-là ont besoin de valider ou de rejeter ce choix, et pour ce faire, il faut que vous ouvriez la présidentielle. Permettez à vos alliés restés fidèles, de se désister ou de vous faire face, ou encore de consolider leur alliance. Je veux parler de ABT, de GGR, de Iréné Koupaki et autres, Peut-être que vous l'avez oublié, les 03 premiers cités jouent leurs dernières cartes (c'est leur dernière chance de briguer la magistrature suprême en 2021.). Leur silence devrait en dire long. Celui de leurs militants est beaucoup plus assourdissant et ne saurait s'accommoder de la politesse des leaders. Se reconnaissent-ils dans ces regroupements dans lesquels ils se retrouvent enfermés (UP-BR).

En tout cas, ces militants ont besoin de s'exprimer. Mais comment peuvent-ils s'exprimer hors du secret de l'isolement et montrer qu'ils vous préfèrent à leurs leaders, si vous ne leur offrez pas l'opportunité de faire ce choix. L'autre chose, il faut que vous sachiez que ni vous, ni ces leaders ne vous appartenez encore. Vous êtes la propriété du peuple. C'est-à-dire la foule de sympathisants et celle des détracteurs. C'est ainsi que de briguer et d'obtenir le suffrage du peuple. Vous êtes donc des instruments qui doivent être évalués pour continuer à vous flatter de votre légitimité. C'est ainsi que va le jeu démocratique, celui qui vous fonde.

Pourtant, il paraît que chez vous tout le monde vous craint. Tout le monde aurait peur, il se dit également, que vous broieriez le premier qui oserait lever le doigt avant que vous ne donniez le top de la candidature. A leur attention je dis qu'ils sont assez grands pour défendre leurs propres opinions, s'ils sont torturés, mais je sais que vous n'êtes pas un ogre. Pour nous autres qui pensons que vous allez nous offrir une belle mi-temps ou une belle fin de partie, selon que vous restiez ou quittiez, nous disons qu'il faut ouvrir l'élection afin de décrier l'atmosphère, parce qu'il y a trop de frustration dans l'air. Permettez qu'on se défoule un peu.

ERIC TCHIAKPE

# Les artistes jouissent t-ils vraiment de leur arts?

Culture

*Depuis la nuit des temps, l'art est essentiellement une passion pour certains et un don pour d'autres. Mais est-ce que les artistes jouissent de ce fruit dont ils sont le maître?*

Considéré comme un l'ensemble de règles à observer, une création d'objets, une mise en scène spécifique destinée à produire chez l'homme un état de sensibilité ou d'éveil plus ou moins lié au plaisir, l'art est indispensable dans la vie d'un être humain. Certaines personnes décident d'en faire un job, mais est-ce que ces derniers communément appelé artistes arrivent ils à vivre de l'art? Selon Adriana Dossi, actrice et comédienne Italienne, vivre de son art est une question universelle mais surtout culturelle. D'abord pour certains l'artiste est quelqu'un qui ne veut rien faire. Il faut que les hommes comprennent que l'artiste qui fait de la musique, du théâtre, de la peinture et autres doit vivre de son art car c'est un travail. L'artiste reçoit de l'inspiration et l'exprime à travers son œuvre. Il donne la joie, c'est un artisan de paix.

Pour Abdel Bassith Barboza artiste humoriste béninois, les artistes doivent connaître leurs droits. Malheureusement d'autres sont encore novices étant dans le secteur depuis plus de 10ans et c'est ceux à quoi nous sommes confrontés. Artistes arrive à jouir

de son art en payant les timbres sur ses œuvres comme l'indique la loi du Bureau béninois des Droits d'auteurs " BUBEDRA". D'autres artistes préfèrent vendre leur produits eux même car ils ne disposent pas de moyens pour se procurer les timbres. Disent-ils.

Au Togo, sur le plan musical c'est seulement une minorité qui arrive vraiment à vivre de son art. Concernant le BUTODRA, c'était des sommes très insignifiantes que ce secteur payait aux artistes. Il a fallu un dur mouvement face à ce comportement vis à vis des artistes pour que le gouvernement puisse agir. Explique le manager des artistes togolais kikilerasta Zolé.

Adriana Dossi, déclare " j'ai choisit de travailler car cela me rend plus libre". Mais dès fois l'artiste ne donne pas de la valeur à ce qu'il fait lui-même. La preuve beaucoup d'artistes africains pensent qu'ils doivent faire quelque chose en plus de l'art. Il y'a plusieurs situations autour de la question culturelle, sans l'art aujourd'hui les humains mourront car le stress est vraiment énorme dans tous les pays. L'art à un avenir certains. L'art est comme la bible et il inspire beaucoup. Il ne suffit pas de dire que le gouvernement ne défend pas assez les artistes, non! nous devons savoir qu'on peut

avoir l'argent et des biens mais si on n'a pas l'art on n'a rien.

En Afrique, il y'a beaucoup de créativités et tout le monde est créatif.

L'humoriste béninois Abdel Bassith Barboza, explique qu'il faut plus créer dans chaque domaine artistique pour plus de rentabilité les jours à venir et cela qui était le motif d'invitation du ministre de la culture Jean-Michel ABIMBOLA du Bénin face aux humoristes pour plus d'échanges. Abdel profite et lance un appel à chaque autorité de toujours soutenir les artistes afin qu'ils puissent atteindre leur but artistique. Car le rire est thérapeutique, il est un véritable l'antidote que la nature mais en réserve pour toutes les peines.

Le BUTODRA, fait le minimum. Mais pour le moment le fond d'aide à la culture des artistes togolais sélectionne et appui les projets artistiques avec le million culturel. Rappelons que le budget annuel de la fac était 600 millions. C'est un projet louable car le projet de lancement l'album d'un de mes artistes a été sélectionné et financer l'année passée. Nous demandons aux dirigeants de faire toujours un peu plus. Car l'art c'est la vie. Laisse entendre kikilerasta Zolé manager d'artiste.

Aristide ABIDJO

## ATLANTIQUE/SOCIÉTÉ

### Le préfet Jean-Claude Codjia tient une réunion ultime avec les familles Hounnibo et Atchodji pour libérer le site du marché de Houègbo



Houègbo, 02 juillet 2020 (ABP) – Dans le cadre de la libération du site actuel du marché de Houègbo, le préfet des départements de l'Atlantique et du Littoral, Jean-Claude Codjia, accompagné du directeur général adjoint de l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF), Moussa-fils Djibril Akambi, a tenu ce jeudi dans les locaux de l'arrondissement de Houègbo, une réunion ultime avec les familles Hounnibo et Atchodji, afin de prendre des mesures idoines pour permettre au gouvernement de Patrice Talon de lancer sous peu les tra-

voux de construction dudit marché. Pour le préfet des départements de l'Atlantique et du Littoral, Jean-Claude Codjia, l'heure n'est plus aux débats et c'est pourquoi, il invite les familles Hounnibo et Atchodji à s'entendre pour que le site soit libéré et éviter les problèmes de distension familiale. À entendre l'autorité de tutelle, Codjia, l'État est prêt à accompagner les deux familles dans les rites de la tradition pour faire l'exhumation, mais dans le cas contraire « nous allons nous conformer aux textes » dans l'intérêt supérieur de la nation. Quant aux représentants des deux familles qui hésitent aux cérémonies traditionnelles de l'exhumation et libérer le site, le préfet Codjia leur a martelé qu'il s'agit de la réunion ultime avec elles avant d'inviter le directeur général adjoint de l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF), Moussa-fils

Djibril Akambi, à les entretenir sur les dispositions légales encadrant la procédure de dédommagement des personnes affectées par un projet d'intérêt national. À cet effet, il les a invités à déposer les dossiers pour leur dédommagement, dont la date butoir de collecte est prévue pour le jeudi 09 juillet prochain. Le préfet a instruit le maire de Toffo, Mme Bibiane Adamazé Soglo, à l'effet de prendre des dispositions nécessaires et urgente pour faciliter les exhumations. Cette réunion a connu la présence du secrétaire général du département de l'Atlantique, Robert Hounsou, et certains chefs d'arrondissements de la commune de Toffo. Au terme de la séance, le préfet Codjia a remercié les participants avant de les inviter à nouveau à coopérer avec le gouvernement pour que tout se passe dans la quiétude. ABP/NT

## CPI/Procès Gbagbo, Blé Goudé

### Que veut réellement FATOU BENSOUA?

Au sortir des élections présidentielles de 2010, une crise post-électorale est née, occasionnant plus de 3000 morts. Le Président Laurent Gbagbo qui a été capturé le 11 avril 2011 a été transféré à la CPI pour être jugé. Son ancien Ministre Charles Blé Goudé est son co-détenu depuis 2014. Accusés pour crimes contre l'humanité, la procureure gambienne de la CPI fut saisie pour pouvoir les condamner. Dans le cadre de sa mission qui lui a été par son prédécesseur Luis Moreno Ocampo, elle s'est mise à la recherche de preuves

et de témoins pouvant accabler les deux accusés. Au sortir de plus de deux(02) années de procès où elle a présenté 82 témoins à charges, le Président Laurent Gbagbo et le Ministre Charles Blé Goudé ont été acquittés le 15 janvier 2019. Visiblement, cette décision d'acquiescement n'est du tout du goût de la procureure Bensouda. Ainsi, elle a fait appel de cette décision en Octobre 2019 après la motivation écrite de la majorité des juges qui ont qualifié ses preuves et arguments «d'exceptionnellement faibles». Du 22 au 24 juin dernier, un autre procès eut lieu pour déterminer de la réponse

à donner à l'appel de Fatou Bensouda. Au cours dudit procès, elle ne s'est ni attaquée au fond de la décision des juges ayant prononcé l'acquiescement, ni démontré la culpabilité des deux accusés. Elle a plutôt demandé un autre procès. Dès lors, des questions méritent d'être posées quant aux intentions réelles de dame Bensouda. A voir de près, ses intentions relèveraient d'intérêts économiques et de refus de reconnaître sa défaite. De toutes les façons, la dernière décision officielle quant à l'issue de ce procès émane des juges de la chambre d'appel



Édité par GEEK BENIN

**Directeur de publication délégué**

Prudence SEKODO  
95 692 885

**Conseillers éditoriaux**

Elias BEHANZIN  
Léon KOBOUDE  
Luc Aimé DANSOU

**Directeur de la rédaction**

Hervé Prudence HESSOU

**Rédacteur en chef**

Jesdias LIKPETE

**Rédaction**

Ambroise AMETOWONA

**Desk Sport**

Gaël HESSOU  
Aubin Monge BANKOLE  
Rogerio APLOGAN

**Correspondant**

Kanon NONDICHAO  
(Abomey)  
Aristide ABIDJO (Lomé)

**Service Commercial**

Sidoine YEHOUESSI  
(95 814 065)

Economie

**Le Bénin est désormais un pays à revenu intermédiaire (une première)**

La Banque Mondiale a annoncé le classement du Bénin dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires, tranche inférieure. Le pays ouest-africain quitte ainsi pour la première fois de son histoire la tranche des pays à faibles revenus et rejoint le groupe des pays comprenant la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Maroc. Seuls dix pays ont été “upgradés” cette année

selon le classement de la Banque Mondiale paru le 1er juillet et basé sur le revenu national brut et le coefficient de Gini. Ce résultat fait suite à l'augmentation du revenu par habitant du béninois, passé de 870 dollars à 1250 dollars. Réagissant à la décision de la Banque Mondiale, le ministère béninois des Finances estime que cette appréciation est portée par l'ensemble

des réformes entreprises depuis 2016 avec pour conséquence “une accélération continue du rythme de création de la richesse nationale”. Le passage du Bénin dans la catégorie supérieure traduit aussi le rebasage des comptes nationaux finalisés en juin 2019 qui a permis d'affiner l'estimation de la richesse nationale. Par Albert Savana -4 juillet, 2020

Passage de catégorie des « pays à revenu faible », à celle des « pays à revenu intermédiaire »

**Patrice Talon salue les efforts collectifs des béninois**



opérées depuis 2016 par notre gouvernement et au soutien de notre peuple. Cette performance remarquable est donc le fruit de nos efforts collectifs et je voudrais, pour cela, féliciter chaque Béninois et chaque Béninoise.

Ensemble, nous poursuivons sur cette lancée afin d'améliorer davantage les conditions de vie de l'ensemble de la population, et de faire briller le Bénin. Nous en sommes capables.



Depuis le 1er juillet 2020, la Banque Mondiale a entériné le bond significatif fait par notre pays le Bénin dans son développement économique en passant pour la première fois de son histoire, de la catégorie des « pays à revenu faible », à celle des « pays à revenu intermédiaire » en raison de l'augmentation du revenu national brut par habitant. Ce revenu annuel est passé de 870 dollars US à 1250 dollars US grâce entre autres, à l'ensemble des réformes

**Riposte CORONAVIRUS**

**La police républicaine intensifie la sensibilisation et les contrôles sur le terrain.**



let 2020 des contrôles sur le terrain. -Portedemasqueobligatoireentouslieux, - Respect des effectifs autorisés à bord des véhicules et bus de transport en commun, - Respect du nombre de passager sur une moto, - Respect des mesures officielles dans les bars, marchés, lieux de culte, etc, - Interdiction d'ouverture des discothèques, - Interdiction d'accès sur les plages Sont entre autres les mesures prioritaires pour lesquelles la Police Républicaine veille à une application rigoureuse. Ce weekend spécifiquement, il est prévu des descentes nocturnes dans

les bars et discothèques et des patrouilles en journée dans les marchés, les parcs et sur les plages pour veiller à l'application stricte des gestes barrières, gages de la réduction de la propagation du Coronavirus au Bénin.

Rappelons que cette semaine, plusieurs discothèques ouvertes en violation des consignes officielles ont déjà été fermées par la Police Républicaine dans la ville de Cotonou.

Le respect des consignes officielles est l'affaire de tous. Ensemble, mobilisons-nous pour dire STOP au Coronavirus au Bénin.

**Remise en état du pont de Maré Darou dans la commune de Gogounou  
Le Ministre Hervé HÉHOMEY s'enquiert de l'évolution des travaux  
(Et rassure de la réfection prochaine de la route Bérébouay-Malanville par le Gouvernement)**



samedi dernier, 04 juillet 2020, pour constater le niveau de dégradation de l'ouvrage et l'évolution des travaux de réfection. Pour Hervé HÉHOMEY, il s'agit d'une dégradation de la dalle de transition.

<<La dalle de transition, comme son nom l'indique, c'est une dalle qui assure la transition entre la route d'accès et l'ouvrage lui-même. Généralement, cette dalle repose sur un remblai contigu à l'ouvrage. Mais dans le cas d'espèce, c'est une dalle qui travaille en flexion. Donc, c'est une dalle qui repose sur des appuis, mais avec un vide en bas. C'est une dalle comme toute autre, qui travaille en flexion. Elle est dégradée. Nous sommes en train de procéder à sa réparation. Le diagnostic a été fait

hier (vendredi), dans la journée, nous venons de le confirmer.

Nous avons de la chance, la dalle a été affectée sur une demi-chaussée. Pour le moment, la circulation est maintenue de façon alternée... Ce qu'il est important de dire par rapport à cet ouvrage, c'est un ouvrage qui est sur la route Bérébouay-Malanville. Nous avons déjà recensé les ouvrages à réfectionner sur cet axe. Cette route est déjà programmée pour être reprise par le gouvernement >>, a indiqué Hervé HÉHOMEY.

Il faut noter que, l'appel d'offres pour la reconstruction complète de la route, y compris les ouvrages recensés est déjà lancé pour la sélection de l'entreprise à qui, le gouvernement confiera la réalisation des travaux. Firmin SOSSOU

**Editorial**

**L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes**

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparaît. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

**LE GEAI BLEU**



La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène

**Du bon usage du nom, « Yabi » et du prénom, « Charles »**

Les faits : L'Ong Bénin Diaspora Assistance fait une grogne suite à une enquête diligentée par elle-même dans la commune de Ouèssè dans une affaire qu'il convient d'appeler le « Satom-gasoilGate ». Le récit publié par le président de l'Ong, M. Médard Koudébi sur les réseaux sociaux indexe un individu sans autre précision du nom de « Yabi Charles ». L'information fait le tour du monde. Tous ceux qui s'appellent « Yabi Charles » au Bénin sont interpellés par coup de téléphone et messages divers par leurs amis, collègues et hiérarchies. La toile s'embrase. Les hommes de l'ère culturelle Nagot du Bénin qui portent le nom, « Yabi » et le prénom, « Charles » sont regardés d'un mauvais œil. Un week-end, celui du vendredi 08 mai au dimanche 10 mai 2020 était ce lui de toutes les indignations et de tous les soupçons. Le Président de l'Ong Diaspora a-t-il mesuré toutes les conséquences et désagréments qui consistent à jeter en pâture, un nom et prénom sans aucune autre forme de précision ? Il se pose alors un problème de rédaction ded résultats d'enquêtes de grogne.

**Quand on tape : « Yabi Charles » dans le moteur de recherche « Google », cet identifiant renvoie à des personnalités diverses : Forestier, Universitaire, architecte, Médecin, élève etc....**

On peut bien comprendre que l'auteur du récit d'enquête de grogne ne soit ni un journaliste ni un agent assermenté aux règles de rédaction strictes. Sinon, la moindre des choses est de décrire l'intéressé par sa profession ou son âge. Quand on tape : « Yabi Charles » dans le moteur de recherche « Google », cet identifiant renvoie à des personnalités diverses : Forestier, Universitaire, architecte, Médecin, élève etc.... C'est d'ailleurs pour éviter ces confusions et créer des torts inconsciemment à des honnêtes gens qu'il est recommandé de la prudence dans l'appellation sans ambages des noms des gens quand on n'a pas de précisions déterminantes pouvant conduire à cibler l'individu présumé receleur. Deux précautions valent mieux qu'une. A s'y méprendre, un travail sérieux comme celui réalisé par l'Ong de M. Médard Koudébi peut créer des maux parce que les mots choisis ou omis ont fait des ombrages. Ceci vaut bien une mise au point afin que la rédaction des rapports de grogne de l'Ong Diaspora soit tout simplement professionnelle. Notons qu'aux dernières nouvelles, l'Ong Diaspora s'est rattrapée avec un résumé de sa grogne par l'usage de l'expression, « Un certain Charles ». Dossou trop tard ! Le désagrément est déjà fait.

## CEP 2020

## Quatre mesures doivent être respectées candidats et surveillants



Le ministre des enseignements maternel et primaire a exposé les mesures barrières contre la covid-19 que doivent respecter les acteurs impliqués dans le déroulement de l'examen du CEP qui s'ouvre ce lundi 06 juillet.

L'examen du certificat d'Étude primaire (CEP) démarre dès lundi 6 juillet 2020. Pour éviter la propagation du coronavirus, le ministre des enseignements maternel et primaire a communiqué jeudi 2 juillet 2020 les mesures anti-covid-19 en vigueur dans les centres d'examen. Quatre mesures sont mises en place par le ministre lors de cette composition.

D'abord, les surveillants de salle doivent passer le gel dans les mains de chaque candidat à l'entrée ou après l'installation dans la salle d'examen.

Ensuite, tous les candidats, les surveillants de salle et tous les acteurs (superviseurs, agents de santé, forces de l'ordre, vendeuses

de mets, ndlr) sont astreints au port obligatoire de masque mais également de respecter la distanciation sociale.

Enfin, la quatrième mesure concerne le respect rigoureux des instructions contenues dans le livret de bord du chef centre. Cette disposition vise à obliger celui-ci à ne pas faire passer des épreuves à une heure qui ne convient pas.

« L'examen du CEP session de juillet 2020, se déroulera dans un contexte particulier de crise sanitaire liée à la covid-19. C'est pourquoi il me paraît indispensable de rappeler ici, à l'attention de tous les acteurs impliqués dans le déroulement dudit examen (...) le respect des mesures à observer pour éviter à nos élèves et enseignants, le risque de contamination », a insisté le ministre Salimane Karimou.

Le Bénin compte, selon les chiffres officiels, à la date du 29 juin 2020 avec un total de 1199 cas confirmés de covid-19, 845 personnes sont sous traitement,

333 personnes guéries et 21 décès

L'année académique 2019-2020 même si elle a bien débuté, est secouée par la crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus. Au Bénin, le Gouvernement à travers l'entrée en vigueur du Cordon sanitaire le 30 mars 2020, a suspendu la tenue de certaines activités académiques. Une suspension qui a entraîné la revue du calendrier des examens scolaires 2020 à la faveur du Conseil des ministres du mercredi 08 avril 2020.

Ainsi, conformément à l'arrêté interministériel N°015/MESTFP/MESRS/MEMP/DC/SGM/DEC-ESTFP/DOB/DEC-EMP/SA/092SGG20 fixant les dates des concours scolaires, universitaires et des tests de recrutement pour l'année 2019-2020 signé des ministres des trois (03) ordres de l'enseignement au Bénin le vendredi 15 mai 2020, de nouvelles dates pour les examens de fin d'année ont été annoncées.

Sur la base de ce réaménagement, les différents examens démarrent aux dates indiquées ci-dessous :

- 1- Certificats d'Aptitude Professionnelle - Sciences et Techniques Industrielles (CAP/STI) : Lundi 22 juin 2020
- 2- Examen du Baccalauréat (BAC/F4) Pratique : Lundi 29 juin 2020
- 3- Certificat d'Études Primaires (CEP) : Lundi 06 juillet 2020

## Éducation :

## Quelques conseils pour les parents de candidats aux examens du CEP, BEPC et du BAC

- Montrez à vos enfants que vous croyez en eux et que vous leur faites confiance pour réussir à leurs examens
- Les jours de composition, soyez très doux et attentifs avec les candidats qui sont déjà stressés
- Accompagnez les enfants si possible à leurs centres d'examen, cela fera diminuer leurs stress
- Évitez de critiquer les candidats s'ils avouent après une épreuve qu'ils n'ont pas donné le meilleur d'eux même. De toute façon cette épreuve est passée et le mieux à faire est de se concentrer sur la prochaine épreuve. Rassurez l'enfant qu'il se rattrapera sur d'autres épreuves.
- Faites manger les enfants tôt le soir, de préférence un repas de leurs choix.
- Veillez à ce que les candidats dorment tôt, veiller pourrait les empêcher de mieux se concentrer le lendemain et ils pourraient être sujets à la somnolence.
- Veillez à ce que les candidats puissent bien manger lors des composi-

4- Brevet d'Étude du Premier Cycle (BEPC) : Lundi 13 juillet 2020

5- Examen du Baccalauréat : Lundi 20 juillet 2020

6- Examen du Diplôme de Technicien - Sciences et Techniques Industrielles (DT/ STI) : Lundi 27 juillet 2020

7- Certificats d'Aptitude Professionnelle - Sciences et Techniques Industrielles (CAP/STI) Pratique : Lundi 03 août 2020

8- Certificats d'Aptitude Professionnelle - Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (CAP/STAG) : Lundi 17 août 2020

9- Examen du Diplôme de Technicien - Sciences et Techniques Industrielles (DT/STI) Pratique : Lundi 07 septembre 2020

En conséquence, les vacances scolaires sont fixées au vendredi 24 juillet 2020 après les cours de l'après-midi.

La reprise des cours, pour le compte de la rentrée scolaire 2020-2021, est prévue pour le lundi 28 septembre 2020.

## Talon encourage les candidats



L'un de nos grands défis, au début du mandat, était de ne plus avoir d'année blanche et de mettre tout en œuvre afin de garantir aussi bien à nos apprenants, qu'aux enseignants et aux parents d'élèves, des années académiques paisibles. Grâce à la contribution de tous les acteurs, c'est chose possible depuis quelques années. La crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19 ne

doit, en aucun cas, nous empêcher de tenir le pari d'une année académique 2019-2020 réussie. Je suis heureux de ce que, depuis quelques semaines, se tiennent les examens de fin d'année. Tout en invitant les candidats au calme, à la sérénité et au respect des consignes officielles, je leur souhaite au nom de mon Gouvernement, plein succès. Bonne chance à toutes et à tous.

## DJOUGOU/ÉDUCATION

## Certificat d'Études Primaires(CEP), session de juillet 2020, le Maire de la commune de Djougou s'adresse aux candidats.

Message du Maire de Djougou.

Chères candidates, chers

candidats,

L'examen du Certificat d'Études Primaires (CEP), session de juillet 2020, se déroulera sur toute l'étendue du territoire national, dès ce lundi 6 juillet 2020. Durant des mois, vous avez été outillés par vos enseignants pour affronter avec sérénité les épreuves écrites et orales qui sanctionnent la fin des études du cycle primaire. En ma qualité de président du conseil communal et au nom de mes collègues, je voudrais vous souhaiter beaucoup de courage et surtout du succès et vous rassurer de ce que les épreuves auxquelles vous serez soumis sont de votre niveau. Restez donc sereins et ne cédez point à la peur, ni à l'angoisse afin de faire de notre commune la première de notre département en particulier et du Bénin en général. C'est le souhait de mon Conseil communal et nous savons pouvoir compter sur vous. Chers parents d'écoliers et chefs de centres d'examen. Contrairement aux années antérieures, cette session s'organise dans un

contexte où notre pays, le Bénin, à l'instar d'autres pays du monde fait face à la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19. Il n'est point besoin de rappeler que cette crise nous impose le respect de certains gestes barrières afin de prévenir et de freiner la propagation de ce virus qui fait ravage dans le monde entier. A cet effet, je voudrais inviter les parents à accompagner leurs enfants dans les centres de composition et les munir de leurs masques de protection et aux chefs des centres d'examen à veiller au respect rigoureux des mesures édictées par les gouvernants dans le cadre de la riposte contre le Covid-19. Je profite aussi de l'occasion pour inviter les parents à aider les enfants à bien ranger leurs effets et surtout à être ponctuels dans leurs centres de composition. Bonne chance à tous! Vive la Commune de Djougou ! Vive le Bénin ! Je vous remercie. Docteur Abdoul-Malick SÉIBOU GOMINA, Maire de la commune de Djougou. © Service de communication/Mairie Djougou.

## CEP session de juillet 2020

## Message du Maire de Grand Popo

Chers candidats L'examen du Certificat d'Études Primaires (CEP), session de 2020, se déroulera sur toute l'étendue du territoire national dès le lundi 06 juillet 2020. Durant des mois, vous avez été outillés par vos enseignants pour affronter avec sérénité les épreuves écrites, orales et pratiques dudit examen qui sanctionne la fin des études du cycle primaire. Au nom du Conseil communal de Grand Popo que je préside et en nom personnel, je voudrais vous souhaiter beaucoup de courage et surtout du succès et vous rassurer de ce que les épreuves auxquelles vous serez soumis sont de votre niveau. Restez donc sereins et ne cédez point à la peur, ni à l'angoisse afin de faire de notre commune la première de notre département en particulier et du Bénin en général. C'est le souhait de mon Conseil communal et nous savons pouvoir compter sur vous.

Chers parents d'écoliers et chefs de centres d'examen ; Contrairement aux années antérieures, cette édition s'organise dans un contexte où notre pays, le Bénin, à l'instar d'autres pays de la planète, fait face à la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19. Il n'est point besoin de rappeler que cette crise nous impose le respect de certains gestes barrières afin de prévenir et/ou de freiner la propagation de ce virus qui fait ravage dans le monde. A cet effet, je voudrais inviter les parents à munir les candidats de leurs masques de protection et les chefs des centres d'examen à veiller au respect rigoureux des mesures préconisées par le gouvernement dans le cadre de la riposte contre le Covid-19. Je profite également de l'occasion pour exhorter les parents à aider les enfants à bien ranger leurs effets et surtout à être ponctuels dans leurs centres de composition. Bonne chance à tous! Vive la Commune

# Code de déontologie de la presse béninoise

## Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. ns des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics. Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

## Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont :

Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

### Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

### Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

### Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

### Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

### Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la difamation, l'injure et les accusations sans fondement.

### Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

### Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

### Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

### Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

### Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

### Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

### Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct " ou d'un " direct ", d'éléments d'information ou de publicité.

### Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

### Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

### Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

### Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

### Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

### Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

### Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

#### Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

### Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

### Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

### Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, oeuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

### Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

### Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

### Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

## Adoption du code de la santé sexuelle de reproduction (Ssr)

## Un plaidoyer pour l'implication des autorités préfectorales et communales



Le Bénin s'est doté d'un important arsenal juridique marqué notamment par différentes lois adoptées et appliquées de façon éparsée. Il convient ainsi d'adapter cet arsenal juridique aux nouvelles réalités sociales en harmonisant les textes de loi applicables en la matière ; d'où l'élaboration d'un avant-projet de Code de la Santé Sexuelle et Reproductive visant à harmoniser le cadre législatif applicable à la santé sexuelle des jeunes et adolescents en République du Bénin. Un plaidoyer pour l'implication des autorités préfectorales et communales des départements des collines et du Borgou dans l'adoption de ce code a été fait par les jeunes du parlement des jeunes du 29 juin au 3 juillet dernier. Ledit plaidoyer a été mené des jeunes parlementaires, provenant de divers départements et communes, en partenariat avec l'Association Béninoise pour la Promotion de la Famille.

Faire impliquer l'autorité préfectorale du département des Collines ainsi que les Maires des communes de Dassa, Savalou et Bantè de même que les communes de N'dali et de Parakou dans l'adoption du Code de la Santé Sexuelle et Reproductive. Œuvrer pour la mise en place pérenne, dans ledit département, d'un comité de veille citoyenne pour la sensibilisation en matière de santé sexuelle et de la reproduction des jeunes et adolescents, la prévention des cas de grossesses précoces et d'avortement, ainsi que la répression de leurs auteurs. Tel est l'objectif principal de ce plaidoyer conduit par le parlement des jeunes du Bénin. La présente mission s'est déroulée sur cinq (05) jours dans les communes suscitées des départements des Collines et du Borgou. Précédemment à la descente des Jeunes Parlementaires sur le terrain, des demandes d'audience ont donc été adressées à l'autorité préfectorale et celles communales concernées. A l'arrivée, une séance de concertation a eu lieu entre les cinq participants de la mission, afin de définir les démarches inhérentes à la conduite du plaidoyer. Des diligences ont été ensuite incessamment menées afin de suivre l'issue des courriers précédemment envoyées aux administrations préfectorales et communales. Régulièrement, d'autres concertations ont eu lieu pour adapter la

feuille de route de la mission aux contraintes et la disponibilité des personnalités à rencontrer dans le cadre du plaidoyer.

## Collines...

En effet, dans le cadre de son plan de travail, le Parlement des Jeunes du Bénin, avec ses partenaires, est souvent amené à intervenir relativement au leadership dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents. La santé maternelle et infantile, les questions de maternité sans risque, de planification familiale, des violences basées sur le genre, ainsi que de l'éducation à la sexualité des jeunes et adolescents, au cours de ces dernières années, ont fait l'objet d'une grande attention de la part des autorités politiques et des organisations de la société civile. Selon le rapport d'une étude menée par le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, sur un total de 301.821 filles inscrites sur toute l'étendue du territoire au titre de l'année scolaire 2016-2017, 2563 sont tombées enceintes. Le département des Collines venait en tête des statistiques avec 472 cas de grossesses. Sous la coordination du Chef de mission, Duconoï ADJAKOSSA, deuxième Vice-Président du Parlement des Jeunes du Bénin, l'équipe a d'abord été reçue en audience par le Secrétaire Général de la mairie de Bantè, Davy OMONDJA. Toutefois, l'ambiance qui a prévalu au cours des échanges dénote de l'intérêt que porte le Maire, ainsi que son équipe, aux questions liées à la santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents de la commune, pour citer par exemple la récurrence des grossesses précoces ou non désirées, les abus sexuels sur mineurs, la démission des parents face à l'éducation - notamment sexuelle - de leurs enfants, etc. Au cours de son intervention, le Secrétaire Général n'a pas manqué d'apprécier cette démarche allant dans le cadre de l'adoption d'un Code de la SSR car pour lui, « le problème du Bénin est un problème de texte ». En homme aguerri et bien informé, l'autorité a également fait un état des lieux de la situation dans sa commune, en évoquant des cas déplorables de grossesses précoces ou d'abus sexuels observés et qui ont parfois

même abouti au drame. Il a également salué l'action de certaines Organisations Non Gouvernementales qui interviennent aussi dans la commune, notamment dans le cadre de l'accompagnement et du soutien accordés aux filles-mères. Enfin, l'équipe a été rassurée de l'accompagnement de la mairie dans le processus d'adoption du Code, objet du présent plaidoyer.

A l'instar de la commune de Bantè, l'équipe a également été reçue en audience par le Secrétaire Général de la mairie de Savalou. Le responsable administratif a remercié le Parlement des Jeunes et ses partenaires dont l'ABPF pour l'intérêt porté aux questions liées à la santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents de sa commune. Pour ce dernier, les déboires observés dans ce contexte sont surtout dus à la pauvreté. C'est pourquoi il convient de considérer le volet social dans la prise des décisions et les actions à mener pour résoudre le problème. En dehors de la pauvreté, il a également fait cas de l'influence de certains cadres ou personnalités qui donnent lieu soit à leur impunité lorsqu'ils commettent des faits répréhensibles en matière de sexualité, soit à l'impunité de personnes pénalement responsables et qu'ils cherchent à protéger. L'idéal serait donc que suite à son adoption, le Code de la SSR soit appliqué à tout le monde, sans distinction aucune. Enfin, l'autorité a aussi proposé, dans le cadre de la mise en place du comité de veille, qu'il y ait des démembrements qui puissent travailler à la base afin de remonter ensuite les informations vers les responsables. Cette organisation fonctionnelle devrait ainsi garantir l'efficacité et la pérennité des actions à mener par le comité de veille citoyenne.

C'est dans la même optique qu'est resté le Maire de Dassa, M. Nicaise FAGNON. Sa principale motivation étant le développement à la base, il ne manque donc pas d'encourager et de promouvoir les actions allant dans le cadre du bien-être de la couche juvénile de sa commune, notamment en matière de santé sexuelle et de reproduction. Il a ainsi exprimé et rassuré de son implication et de sa détermination par rapport aux démarches inhérentes à l'adoption du présent Code, ainsi que la mise en place du comité de veille. Le cap a ensuite été mis sur la préfecture de Dassa. Tout en rassurant de sa disponibilité dans le cadre des démarches liées à ce projet, le Préfet intérimaire du département des Collines, M. Aimé Firmin KOUTON, a notifié à l'équipe du Parlement des Jeunes -suivie d'une délégation de l'ABPF- qu'un arrêté aurait été déjà pris relativement à la mise en place d'un comité qui travaille en matière de santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents. Toutefois, il a exhorté à mener les recherches auprès de la Direction Départementale de la Santé afin de vérifier l'existence effective dudit arrêté. Aussi, l'autorité préfectorale n'a

pas manqué de faire part de son engagement dans le processus devant aboutir à l'adoption du Code de la SSR. Enfin, il a exhorté à continuer le travail sur le terrain afin d'inverser la tendance relative aux cas de grossesses précoces et/ou d'abus sexuels observés dans le département.

## Borgou...

Les Jeunes parlementaires se sont retrouvés en conclave le lundi 29 juin 2020 pour discuter entre eux afin de mettre en œuvre le plan d'action et la procédure à suivre pour que l'objectif principale puisse être atteint. Au cours de cette séance, les jeunes députés ont établi et adopté le plan d'action. Le mardi 30 juin 2020, et conformément au retour de la municipalité, le maire de la commune de Parakou a reçu à la salle de réunion de l'hôtel de ville. Les missionnaires parlementaires ont exposés à tour de rôle le contenu de la loi en cours d'élaboration. Tous les problèmes relatifs à la santé sexuelle conduisent à l'uniformisation de la source de droit positif en matière de SSR dans le but de favoriser la participation efficace de la couche juvénile au développement de notre nation. Le maire entant qu'autorité municipale, a promis aider la délégation parlementaire pour qu'une fois réalisé, le code puisse être voté et adopté par la législature actuelle puis promulguer par le chef de l'Etat afin que les ayant droit puissent en bénéficier. La délégation parlementaire s'est invité au même exercice qui consistait à présenter l'objectif de leur présence dans le Borgou en général et plus précisément à N'dali avec les Premier et Deuxième Adjoint au Maire le mercredi 1er juillet 2020. Le problème lié à la sexualité des jeunes et adolescents révèle d'un niveau inquiétant dont l'élu communal a connaissance. Abel SOUROKOU ne s'est pas fait prier avant de féliciter l'initiative et la démarche. « Avec l'évolution de la technologie et les programmes non adaptés, ce fléau gangrène et mine le développement de notre pays sur tous les plans. Ce code sera le bienvenu et servira de référence voir même de bible à l'endroit de tous » affirme l'autorité. Il poursuit en rassurant la délégation que le conseil communal se formera tel un bouclier pour défendre cette cause noble et veiller à ce que le projet aboutisse. Les deux autorités ont suggérés au cours de leurs interventions respectifs ce qui suivent : l'implication des parents ; Faire de liaison avec l'entreprenariat des jeunes ; Interpellation de tous les acteurs politiques sans distinctions de rang. Du retour à Parakou, et au vu de la situation du moment (pandémie du Coronavirus) l'autorité préfectorale Djibril MAMA CISSE a suspendu toutes les audiences afin de limiter la propagation du Covid-19 dans son département. La délégation s'est donc vue dans l'impossibilité de pouvoir rencontrer le chef du département.



# Projet de loi portant révision de la loi N° 2017-04 du 19 octobre 2017 relatif au Code des Marchés publics

## La volonté d'impulser une nouvelle dynamique



Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 01 juillet 2020, sous la présidence de Patrice Talon, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement. Le compte rendu indique la transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant révision de la loi N° 2017-04 du 19 octobre 2017 relatif au Code des Marchés publics en République du Bénin. Cette réforme projetée se justifie par la volonté d'impulser une nouvelle dynamique à l'exécution des projets d'investissement du Programme d'Action du Gouvernement ou de ceux portés par des partenaires privés. De fait, elle vise à renforcer la modernisation de l'Administration publique en optimisant notamment les processus de passation des marchés publics avec un impact significatif sur l'amélioration du climat des affaires. De même, par ladite réforme, le Gouvernement entend intégrer au code, des dispositions de la loi portant promotion des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), dans le but de leur faciliter l'accès aux marchés publics. Plus concrètement encore, il s'agit de corriger des dispositions qui ne contribuent pas à l'amélioration de la compétitivité des offres mais, qui tendent à les complexifier ou à allonger les délais de passation des marchés.

### Lire le compte rendu du conseil des ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 01 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Patrice Talon, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

#### I- Mesures normatives.

I-1. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant conditions de création, mission, organisation et fonctionnement des organisations interprofessionnelles agricoles en République du Bénin.

Les enjeux associés à ce projet de loi sont relatifs à la gestion concertée des intérêts des différentes familles professionnelles, au financement des organisations interprofessionnelles agricoles et au rôle régulateur que devra jouer l'État.

Aussi, le vote de la loi consacra-t-il la gestion interprofessionnelle comme modèle d'organisation collective au sein des filières. Il en découlera la possibilité de mieux prendre en charge la contribution à l'élaboration des politiques, la gestion des relations entre les familles professionnelles, ainsi que la définition et la conduite d'actions collectives visant l'amélioration des performances des filières.

Il s'agit notamment, pour ce dernier aspect, d'assurer une meilleure organisation de la compétitivité, de la gestion des parts de marchés, de l'innovation, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par ailleurs, il y a lieu de faire observer que l'absence d'une loi sur les organisations interprofessionnelles agricoles constitue un frein à l'exploitation optimale des opportunités nées de

la libéralisation et du désengagement de l'Etat des activités industrielles et commerciales.

Le présent projet de loi vise donc à combler ce vide en offrant un cadre légal général et cohérent auxdites organisations afin de permettre de mener à bien leurs activités à travers leur reconnaissance par l'Etat.

I-2. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant révision de la loi N° 2017-04 du 19 octobre 2017 relatif au Code des Marchés publics en République du Bénin.

Cette réforme projetée se justifie par la volonté d'impulser une nouvelle dynamique à l'exécution des projets d'investissement du Programme d'Action du Gouvernement ou de ceux portés par des partenaires privés.

De fait, elle vise à renforcer la modernisation de l'Administration publique en optimisant notamment les processus de passation des marchés publics avec un impact significatif sur l'amélioration du climat des affaires.

De même, par ladite réforme, le Gouvernement entend intégrer au code, des dispositions de la loi portant promotion des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), dans le but de leur faciliter l'accès aux marchés publics.

Plus concrètement encore, il s'agit de corriger des dispositions qui ne contribuent pas à l'amélioration de la compétitivité des offres mais, qui tendent à les complexifier ou à allonger les délais de passation des marchés.

Ainsi, les principales modifications contenues dans le projet de loi concernent entre autres :

la suppression de l'exigence de production de pièces administratives dans les dossiers de soumission. Celles-ci ne seront plus éliminatoires et la procédure de sélection mettra plutôt l'accent sur les critères techniques et les conditions financières ; à charge pour les administrations fiscale et sociale de déclencher des contrôles à tout moment, sur la base d'informations collectées ; la réorganisation de certains processus et l'introduction de dispositions visant la digitalisation afin de réduire les délais des procédures de passation des marchés publics de deux mois au moins ;

la clarification et l'alignement des principales méthodes de passation sur les bonnes pratiques recommandées au plan international et par les directives de l'UEMOA ;

l'introduction dans la loi, de nouvelles techniques d'achat en vue d'optimiser les processus et d'accélérer l'exécution des projets ;

la révision des dispositions qui contribuent à amplifier les coûts d'accès aux marchés publics. Il est ici proposé la suppression des frais d'acquisition des dossiers d'appel d'offres ainsi que celle de la garantie d'offres pour les MPME. Pour les autres soumissionnaires, il est prévu la réduction du taux plafond de 3% à 1% du montant prévisionnel du marché et la fixation, au profit des MPME, d'un taux de 20% d'avance

sur les marchés publics non soumis à obligation de cautionnement ;

la revue des règles d'approbation de marchés des personnes morales de droit public, afin d'assurer une plus grande responsabilisation des organes de gestion, tout en excluant formellement les présidents de conseils d'administration de la fonction de Personne responsable des marchés publics ou d'approuvateur desdits marchés ; la clarification à propos des opérations exclues du champ d'application du code des marchés publics ;

l'introduction, dans la loi, du principe de fixation d'un seuil de dispense des procédures classiques de passation des marchés publics ; l'allègement du code des marchés publics, de certaines dispositions relevant du domaine réglementaire ou d'autres textes de loi, comme la loi portant cadre juridique du partenariat public-privé en République du Bénin.

En adoptant ce décret, le Conseil a instruit les Ministres concernés par le dossier, de veiller à son aboutissement puis d'assurer l'application judicieuse de la loi qui en découlera.

Au titre des autres mesures normatives, le Conseil a adopté les décrets portant :

transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant autorisation de ratification de la convention portant création de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC), adopté à Ouagadougou, le 4 octobre 2018 ;

nomination des membres du Conseil d'administration de la Caisse nationale de Sécurité sociale ;

attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle.

#### II- Communications.

II-1. Acquisition de lecteurs de cartes électroniques dans le cadre de la généralisation du projet d'Assurance pour le Renforcement du Capital humain (ARCH).

La mise en œuvre de la phase pilote dudit projet a révélé la nécessité de procéder à l'identification des bénéficiaires par les moyens les plus appropriés, afin d'éviter des fraudes et autres irrégularités préjudiciables à sa pérennité.

Les cartes d'assurés distribuées étant électroniques, pour en assurer l'authentification unique, il est indispensable de recourir à des lecteurs adaptés aux fonctionnalités prévues.

Pour ce faire et en vue de rendre ce matériel disponible dans tous nos centres de santé publics, le Conseil a autorisé l'acquisition de 5.000 lecteurs et instruit les Ministres assurant la conduite de l'opération de généralisation du projet ARCH, d'accomplir toutes les diligences à cette fin.

II-2. Renforcement des mesures de protection civile contre les inondations de l'année 2020.

Les prévisions de l'Agence nationale de Météorologie annoncent que les quantités d'eau de pluie attendues cette année sont supérieures à la moyenne de la période 1981 à 2010, dernière année de référence en matière de gravité des catastrophes liées aux inondations.

Par ailleurs, les mesures de riposte contre la propagation de la pandémie de COVID-19, notamment la mise en œuvre du cordon sanitaire, ont limité les déplacements et les interactions sociales sur lesquelles se base l'activité économique des ménages.

Ainsi, le contexte particulier des inondations de 2020, sur fond de COVID-19, nécessite que soient renforcés les moyens et les capacités

d'intervention de l'Agence nationale de la Protection civile.

C'est pourquoi, le Conseil a approuvé la présente communication et instruit le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique à l'effet de mettre en œuvre toutes les mesures de prévention et de réponse aux inondations.

II-3. Homologation des prix de cession des intrants et d'achat de coton graine aux producteurs, au titre de la campagne cotonnière 2020-2021.

Les familles professionnelles de l'Association interprofessionnelle du Coton (AIC) ont convenu de reconduire, au titre de la campagne 2020-2021, les prix de cession des intrants aux producteurs pratiqués au cours de la campagne écoulée. Ce faisant, il s'agit notamment pour elles d'éviter que les fluctuations intervenues du fait de la pandémie de COVID-19 ne pèsent sur les producteurs. Ainsi, lesdits prix se présentent comme suit :

engrais toutes catégories confondues : 240 FCFA le kilogramme, soit douze mille (12 000) FCFA le sac de 50 kg ;

insecticides coton : 3500 FCFA le flacon pour le traitement de demi-hectare (0,5 ha) ;

herbicides totaux : 3500 FCFA/litre ;

herbicides sélectifs : 5000 FCFA/litre.

Par ailleurs, dans la même logique et malgré la tendance négative, elles ont décidé de maintenir les prix d'achat du coton graine aux producteurs à leurs niveaux de la campagne précédente. Ceux-ci s'affichent donc ainsi qu'il suit :

coton-graine conventionnel du 1er choix : 265 FCFA/kg net à payer au producteur ;

coton-graine conventionnel du 2ème choix : 215 FCFA/kg net à payer au producteur ;

coton-graine biologique du 1er choix : 318 FCFA/kg net à payer au producteur ;

coton-graine biologique du 2ème choix : 258 FCFA/kg net à payer au producteur ;

fonctions critiques : 10 FCFA/kg de coton-graine.

réserve stratégique : 5 FCFA/kg de coton-graine.

Tenant compte de la volonté ainsi exprimée par les acteurs de la filière, le Conseil a homologué ces prix.

Par ailleurs, le Conseil a été saisi de pratiques de mise en place sans contrôle de crédits par les institutions de microfinance, au profit des conseils d'administration des coopératives ou de leurs unions. Ceci crée des surendettements préjudiciables aux activités desdites coopératives et peut, à terme, compromettre leur viabilité.

En conséquence les Ministres concernés par le dossier sont instruits à l'effet de prendre des mesures visant à instituer un mécanisme de consultation de l'AIC par tout établissement financier, dans le cadre de l'octroi de crédits de campagnes agricoles aux producteurs de coton des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (CVPC).

Ils veilleront, en outre, à renforcer le contrôle des intrants aux frontières dans le but de décourager leur bradage organisé de plus en plus par certains responsables desdites coopératives.

#### III- Mesures individuelles.

A la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin, et après avis conforme de la Commission de Surveillance, Monsieur Hontongnon Paulin HAZOUME est nommé Directeur financier.

Fait à Cotonou, le 1er juillet 2020.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
Édouard OUIN-OURO

## I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

## II- Publi-rédaction

## 1- Textes proposés par l'annonceur

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

## 2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

## III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

## IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo  
Autre localité du Bénin  
Afrique/Europe /Monde  
Soutien

<input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa
			<input type="checkbox"/> 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

BOÎTE POSTALE : ..... TÉL : .....

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON : .....

Ci-joint mon règlement d'un montant DE ..... F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél: ..... pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre

AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE

CONSEIL &amp; STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION &amp; PRINT

GRAPHISME &amp; INFOGRAPHIE - EVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB &amp; DIGITAL - FORMATIONS

Annulation du Championnat national de football

## Les acteurs sportifs béninois se prononcent

Suspendus par l'instance dirigeante du football béninois après la séance extraordinaire du conseil des ministres du 17 mars dernier en raison de la covid 19, le sort des championnats nationaux de football du Bénin est définitivement scellé. Ainsi, réu-



< Annulation de la saison 2019-2020. Je crois que c'est décision salubre, vu que les clubs n'ont pas les moyens pour procéder au dépistage régulier de leurs staffs



<Je trouve normal cette décision. Ce n'est pas parce les joueurs ont faim, ce n'est pas parce que nous avons envie de voir le football chez nous, qu'il faut mettre la vie



< C'est une décision qui était prévisible, qui devait tomber depuis le 15 juin passé. Mais qui à la grande surprise de tous, a été retardée par la Fédération Béninoise



< J'avoue que je m'attendais à une telle décision tant les signaux étaient au vert pour. Vous savez, il y a trop d'égo à gérer dans ce comité exécutif. Et quand vous regardez le classement au niveau de la ligue 1, vous verrez que les deux clubs relégués au moment de l'arrêt du championnat en mars, sont l'USS Kraké et UPI ONM. Deux clubs de deux membres influents du comité exécutif qui ont chacun un fort égo. Donc, je m'y attendais. Maintenant, je trouve que ce n'est pas responsable de prendre une telle décision. Le comité ne devait pas annuler la saison. La meilleure décision, c'était d'arrêter définitivement les championnats et de déclarer le premier du classement, champion. Et donc, en ligue 1, Ayéma devrait être sacré champion. En ligue 2, Entente de Kandi devrait être champion. De même, UPI ONM et Uss Kraké doivent descendre en ligue 2 et Entente de Kandi et Espoir de Savalou doivent être promus en ligue 1. Vous imaginez que des gens investissent d'énormes

nis en web linéaire pour statuer sur la question qui devrait avoir une réponse depuis le 15 juin 2020, les membres du comité exécutif de la FBF ont décidés tout simplement d'annuler la saison sportive 2019- 2020. Une décision prise le 29 juin 2020 mais

respectifs. Même si, les clubs avaient les moyens, la période ne suffira pas pour boucler le championnat avant le démarrage de la nouvelle saison. Ce que je déplore est que, le comité n'a pas mentionné les noms des équipes qui vont représenter le pays lors de la prochaine saison des compétitions africaines. Il y a un flou à ce niveau, puisqu'on ne sait pas si, c'est les mêmes équipes, où carrément le Bénin n'aura pas de représen-

des acteurs en danger. Le football d'accord, la santé d'abord. Acceptons les choses telles. Personne n'est responsable. Les responsables n'ont qu'à s'accorder sur les minima et préparer la saison prochaine. Que personne ne tire le drap de son côté. La situation nous y a contraint. Maintenant, tirons-en les leçons nécessaires et prenons le temps à profit pour préparer une nouvelle saison. Dans le communiqué signé du Secrétaire général, Claude PAQUI, j'ai

de Football. Je crois quoique difficile les uns et les autres doivent accepter cette décision car il s'agit de la santé. On dit souvent que la santé n'a pas de prix. Donc il faut l'accepter. Mais sur le plan sportif, l'annulation de la saison porte des conséquences néfastes pour les clubs de la 2ème, 3ème division voire ceux de la division des amateurs qui, malheureusement ne pourront pas monter car il n'y a pas de relégation ni de promo-

fonds dans les clubs durant six mois et un comité exécutif se lève pour dire qu'on annule tout. Autrement dit, les présidents de clubs et autres ont investi dans du néant. Certains présidents ont payé les joueurs jusqu'au mois de mai malgré l'arrêt des championnats. Sérieusement, on fait quoi pour les présidents de clubs pour compenser leurs investissements ? Je trouve que ça ne fait pas responsable. Je suis pour le fait qu'on privilégie la santé et qu'on préserve



< A mon avis c'est une décision juste. Puisque la saison est annulée. Elle n'est pas allée à son terme. C'est aussi vrai que chacun verra midi à sa faim, et donc voudra tirer le drap son côté. Mais l'honnêteté intellectuelle et la probité morale veut que cela soit ainsi. Le football n'est pas prioritaire en ces temps ci. Mieux vaut se focaliser sur une nouvelle saison >. Luc Comlan René Mensah, entraîneur de la JSP, club de D1.

qui ne donne aucune précision sur les différents représentants du Bénin aux compétitions inter-clubs de la CAF. En attendant une réponse précise de la FBF, < Notre Époque > a recueilli l'avis de quelques acteurs sportifs béninois sur le sujet. Lisez plutôt ....

tant. Cette pandémie de covid-19, a ouvert les yeux à l'instance qui a compris désormais que les clubs doivent disposer d'une société sportive pour leur équipe professionnelle. Avec cette exigence du comité, le football béninois aura un autre visage. Vivement que la fédération, soit rigoureuse en l'exécution de cette décision et qu'il n'y est pas de copinage>. Serge HINNOU/ Journaliste, radio planète

lu quelque chose concernant les conditions que les clubs devront remplir avant de prendre part à la nouvelle saison. Donc, déjà, que les gens se mettent au travail pour ne pas être surpris. Ce n'est que tout ça réuni qui nous fera grandir. Ayons en esprit que nous avons tous perdu. Contrairement, on risque de créer une crise inutile et faire reculer notre football>.

Prosper VONDJEHOUNKO, journaliste sportif et chef desk Sport à la radio Capp FM.

tion. Les dépenses financières, les débauches d'énergie de cette saison sont vaine. Je pense que c'est une décision qui ferait aussi mal à la FBF qui malgré tout doit se conformer à l'autorité du gouvernement du Bénin qui a suspendu toutes les activités sportives avec l'appui de la fermeture des stades>.

Steve Maurice ZOUNON du Journal et du site sportif, lechampion. bj

l'intégrité physique de tous les acteurs impliqués dans les championnats. Donc, je comprends qu'on puisse mettre définitivement fin aux compétitions de la saison en cours. Mais, qu'on annule la saison, n'est pas une bonne décision>.

Arthur Selo, Journaliste, Reporter sportif / chef desk sport Nouvelle Tribune



<La décision a été prise pour éviter la propagation du covid-19 une pandémie qui secoue le monde entier, Mais pour moi il ne suffit pas de la prendre et de rester dans son coin sans penser à la survie des joueurs et autres acteurs qui vivent de cette activité. Il faut alors que nos autorités à divers niveaux pensent à comment s'y prendre pour que ces gens puissent survivre jusqu'au démarrage de la nouvelle saison. Il faut également que des mesures soient prises plutôt pour que le démarrage de la dite saison ne traine pas trop>. Hypolite DJEBOU, acteur sportif

## Unité de Production de Contenus Sportifs Top départ pour une meilleure promotion du sport béninois à l'international



Le Ministre des Sports, Monsieur Oswald HOMEKY, a animé une conférence de presse dans l'après-midi du jeudi 2 juillet 2020 à la salle de conférence de son ministère. Occasion choisie par le maître des lieux pour donner plus de détails sur le projet de mise en place d'une Unité de Production de Contenus sportifs, une initiative du gouvernement du Bénin. Il était assisté de Messieurs Eddy RABIN et Benoît FAUVET, respectivement Consultant, Chef de Mission Technique et Coordonnateur Technique du projet. L'unité de production de contenus sportifs est un projet voulu par le Président Patrice TALON et son gouvernement pour faire désormais une meilleure promotion du sport béninois à l'international. Cela pour boos-



Roger Milla:

### " Je ne vois aucun joueur avec mes qualités actuellement "



Roger Milla s'est récemment prononcé sur le football pour FIFA World Cup. Il a notamment évoqué la situation des joueurs camerounais et est revenu sur le plus grand record du football. L'occasion pour lui d'aduler le Roi Pelé Roger Milla s'est prononcé sur le talent des Lions Indomptables actuellement. Pour le vieux Lion, ses qualités ainsi que celles de Samuel Eto'o sont uniques. « Je ne vois aucun joueur avec

ter et accompagner les résultats encourageants qu'il commence à enregistrer dans les différentes disciplines. Ainsi, désormais, des contenus sportifs de notre pays, toutes disciplines confondues, seront produits et diffusés dans les standards convenables sur la chaîne nationale et à l'international à travers des partenariats avec des chaînes les plus importantes. Pour une réussite du projet, le gouvernement a fait appel à des experts internationaux, Eddy RABIN et Benoît FAUVET qui ont des expériences dans le domaine et qui vont s'appuyer sur une équipe entièrement composée de Béninois. Ces experts vont aussi aider dans le choix des équipements de pointe qui resteront conformes à notre contexte afin de pouvoir produire, et diffuser du contenu répondant aux normes internationales. Par ce rendez-vous avec les hommes des médias, le Ministre HOMEKY atteste aux Béninois que le projet entre dans sa phase d'accélération.

mes qualités actuellement. Samuel Eto'o a aussi réalisé de grandes choses. Nous sommes des joueurs uniques et personne ne nous ressemblera. Nous pouvons juste espérer que le Cameroun brille dans le futur » a-t-il affirmé. Invité à se prononcer sur le plus grand record du football, Roger Milla a voté pour les trois Coupes du Monde de Pelé. « Chaque record a sa particularité. Pour moi, le seul record qui est au-dessus de la mêlée est celui du Roi Pelé et de ses trois Coupes du Monde. Il n'y a pas de mots pour décrire ce qu'il a fait à un si jeune âge » a-t-il déclaré.

Jean Christ  
DEGUENON

## Entretien Avec El Farouck Soumanou, Ancien Dg/Fndajsl: « Il m'était difficile de respecter ce cahier de charges »

Ancien Directeur général du Fonds national pour le développement des activités de la jeunesse, des sports et loisirs (Fndajsl), El Hadj, El Farouck Soumanou fut également le président de la Jeunesse sportive Comodor. Reçu sur la rubrique « Apprenons à nous Connaître » du forum sportif « Football Nouveau Départ », l'invité s'est prononcé sur la création du club et a expliqué pourquoi celui-ci n'existe plus sur le terrain. Lisez-plutôt.



**E**n quelle année a été créé le club Js Comodor et pourquoi la création d'un tel club ? Créée en 1991, la Jeunesse sportive Comodor (Js Comodor) était un club qui a apporté sa modeste contribution au développement du football au Bénin. C'était pour moi une manière de me venger contre le fait que je n'ai pas eu la chance moi-même d'évoluer sur l'aire de jeu et dans un club aussi bien dans le championnat local qu'international. Et ceci, à cause d'une blessure que j'ai eue très tôt déjà au Collège Père Aupiais où j'évoluais, au moins dans trois disciplines à savoir le handball, le basket-ball et le football. Je me rappelle encore au football, qu'on jouait avec l'arbitre international Bonaventure Koffi Codjia (très bon excentré gauche), avec Feu Badou (le journaliste). C'est au cours de ces championnats et au cours d'un match de basket-ball contre l'équipe de Csp qui était l'une des meilleures équipes que j'ai eu une grave blessure

au genou. Ce qui ne m'a pas permis d'avoir une carrière sportive. J'ai fait une sorte de reconversion, profitant du projet bénino-allemand de football de Peters dans les années 90. Il a eu à nous former. C'est ce savoir que j'ai voulu retransmettre à des jeunes d'où la création de la Jeunesse sportive Comodor (Js Comodor). Il a effectivement formé beaucoup de joueurs jusqu'en 2009 où est venue l'histoire de professionnalisation du football avec l'arrivée de Monsieur Sébastien Ajavon.

Justement, cette année, vous avez décidé de laisser le club. Pourquoi ?

Cette année 2009 coïncidait avec ma promotion en tant que fonctionnaire à la Direction du Fonds national pour le développement des activités de la jeunesse, des sports et loisirs (Fndajsl). Il faut dire que pendant plus d'une quinzaine d'années, pour ne pas dire plus d'une vingtaine d'années, j'étais tout pour ce club, encadreur, président, bailleur de fonds. J'étais tout. Je n'ai jamais bénéficié de l'appui financier de quiconque pendant toutes ces années. Alors, quand le système professionnalisme est arrivé, quand j'ai fait une petite évaluation par rapport aux exigences du cahier de charges, certains mécènes ont eu à aider des clubs. Mais je n'étais pas sur leur liste. Il m'était difficile, quand j'ai fait le point, de respecter ce ca-

hier de charges. Surtout qu'il fallait payer les joueurs. Pour le pauvre fonctionnaire que je suis, avec mes maigres ressources, rapidement, j'ai fait une analyse et j'ai décidé de libérer tous les joueurs qui étaient sous mes couleurs. Encore qu'à cette époque-là, qu'il vous souvienne que le Comité exécutif du président Anjorin avait décidé que toutes les licences étaient nulles. Donc, je n'ai même pas pu bénéficier du transfert d'un certain nombre de joueurs qui finalement ont joué en équipe nationale ; qui sont dans de grands clubs de Première Division. Je n'ai bénéficié de rien. Je n'ai fait aucun transfert... Ça a été des dizaines d'années de sacrifice mais je ne suis pas découragé. Voilà comment en 2009 face à ce cahier de charges imposé par la Ligue de football professionnel, j'ai estimé que je ne pouvais pas tenir. Mon salaire de fonctionnaire ne pouvait même pas me permettre de prendre en charge ces joueurs. Donc, j'ai abdicé après avoir tenté des démarches vers la Sobemap, vers la Loterie nationale du Bénin pour qu'elles reprennent le club. Mais ça n'a pas marché. Et comme par hasard aussi, j'étais nommé Directeur du Fndajsl. Là, je me suis dit que ça va être difficile d'être juge et parti. Puisque, j'étais chargé du développement du sport. Voilà comment j'ai libéré les joueurs et ils sont partis un peu partout dans les clubs de Première Division. Chacun d'eux a pris sa petite route.

Depuis 2009, j'ai arrêté faute de moyens, de soutiens. Voilà ce que je peux dire par rapport à Comodor qui a été l'un des rares clubs à participer à toutes les compétitions qu'organisait la Ligue minime, cadet et junior. Ceci, pendant plusieurs années.

Pendant toutes ces années, Js Comodor a laissé des traces sur l'échiquier footballistique béninois... Je vous ai dit que le club a été créé en 1991. Il était connu sous un autre nom mais après, il est devenu réellement Comodor. Le nom Comodor est apparu dans les années 1997. Nous avons joué plusieurs championnats et on était régulièrement présent aux phases finales des différents championnats. Du championnat de Troisième Division qu'on a gagné, on est monté en Deuxième Division qu'on a failli gagner.

Pensez-vous faire renaître Js Comodor les mois à venir ?

Aujourd'hui, Js Comodor est là puisque nous sommes toujours affiliés à la Fédération béninoise de football (Fbf). Sinon, peut-être du fait de notre non participation aux compétitions, on peut nous désaffilier mais plusieurs fois déjà, nous avons été déjà approché par certains responsables de la Fbf qui nous ont encouragés, maintenant que nous sommes déchargés de nos fonctions, ils nous ont encouragés à revenir en commençant par le bas. Mais, il faut les moyens et là, nous réfléchissons et ce n'est pas pour demain.

AFS

### PREMIÈRE ÉDITION DU GRAND TOURNOI PATRICE ALAKPATO

## Les 13 arrondissements de Cotonou bientôt en compétition footballistique pour la détection des talents juvéniles

(Orden Alladatin et Luc Atrokpo parrains de l'événement)

**J**'ose croire, ma foi, que lorsqu'on est une personnalité sérieuse issue d'une formation politique d'envergure et respectable, on ne peut jamais soutenir des initiatives saugrenues à caractère simplement propagandiste. On porte caution seulement aux actions de portée sociale à impact positif. Alors, voir les noms de l'honorable Orden Alladatin et celui du maire Luc sètonджи Atrokpo en paraphe à un événement footballistique, ce ne serait que forcément du géant, du sérieux, du propre qui emporte l'intérêt général. Et, je m'en vais vous dire en même temps de quoi s'agit-il.

D'abord, ôtez de votre esprit les craintes d'une éventuelle propagation exponentielle de la pandémie du moment par l'organisation d'un tel tournoi de grande facture. Quand on a dans la sauce l'honorable Orden Alladatin et le plus médiatisé maire Luc Atrokpo on ne peut que faire les choses avec des pas rassurés pour garantir la quiétude et la sécurité sanitaire à

tous. En effet, le jeune opérateur économique Patrice Alakpato voit désormais, autrement les choses sous les cieux béninois depuis l'accession au pouvoir de son homo Patrice Talon. Croyant en lui et en sa vision de révéler le Bénin, Patrice Alakpato a décidé d'apporter sa pierre à l'édifice. Il a alors choisi le canal du sport roi, le football qui est à bien des égards, un moteur fédérateur et rassembleur.

Après avoir longtemps réfléchi à l'avenir de la jeunesse béninoise confrontée aux réformes majeures de bon sens sous le parapluie du Nouveau Départ, l'opérateur économique \*Patrice Alakpato a mesuré l'intérêt que représentent les jeunes avec le potentiel qui sommeille en eux et a donc décidé de les révéler. Il a donc pris l'initiative d'un grand tournoi de football au niveau du département du Littoral pour faire compétir des clubs de jeunes issus des 13 arrondissements de Cotonou sous le haut patronage du ministre de

la jeunesse et des sports, Oswald Omeky.

L'objectif de ce grand tournoi selon son promoteur Patrice Alakpato, est de détecter des talents à propulser vers un avenir radieux à travers un accompagnement spécial pour le rayonnement du football béninois.

Le promoteur de ce prestigieux tournoi à venir a donc procédé par anticipation au tirage au sort des 13 équipes qui devraient représenter les 13 arrondissements de Cotonou répartis en 4 groupes. C'est au cours d'une cérémonie solennelle qui s'est déroulée dans les locaux de Green Hors Hôtel à Akpakpa ce samedi 4 juillet 2020 en présence de plusieurs chefs des arrondissements concernés. Au terme de ce tirage, les 13 arrondissements de Cotonou sont situés chacun dans son groupe.

Dans la 16ème circonscription, les 9ème, 12ème, 10ème et 7ème arrondissements ont hérité du Groupe A puis, les 13ème, 8ème et 11ème arrondissements ont atterri dans le Groupe B. Au ni-

veau de la 15ème circonscription, les 1er, 6ème et 5ème arrondissements vont s'affronter dans le Groupe C tandis que les 4ème, 2ème et 3ème arrondissements vont se mesurer dans le Groupe D.

Un tirage transparent fait par les capitaines respectifs des équipes et qui dénote du sérieux qui va accompagner l'événement.

Toutefois, face à la recrudescence de la menace de la propagation de la pandémie du coronavirus au Bénin, aucune date n'est encore véritablement retenue pour le démarrage officiel de ce tournoi grandeur nature. «Mais, sous réserve de l'éventualité de l'amélioration de la situation sanitaire du pays les bonnes choses peuvent démarrer à la fin de ce mois avec un contrôle gendarme du respect strict des mesures retenues par le gouvernement en collaboration avec les autorités sanitaires du pays», a laissé entendre le promoteur» Patrice Alakpato.

Chris-Amos AHOLOU, Le Pro-cès du Jour

REPUBLIQUE DU BENIN  
MINISTRE DE L'ENERGIE  
DIRECTION GENERALE DE LA SBE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 01 JUIN 2020

Bien, il est souhaité que le contrôle soit l'ennemi dans les locaux de la SBEE, est de mise et qu'aucun agent dans la présence n'est pas justifié ne serait-il avoir accès.

L'attaché du pris à l'exécution sans faute des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.



- Destinataires :
- PCA
  - SE
  - Directeur Central
  - Directeur Régional - Chef d'Agence
  - Chef de Service - Chef d'Agence
  - Secrétaire Générale de l'Agence PCA

NOTE D'INFORMATION N° 195/20/SBEE/DG/DRH

Objet : Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'appliquer la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour compter du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières strictes depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra revoir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

**SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Cotonou, le 24 JUIN 2020

Objet : 1.2.2.3 /R/SBEE/DG/DRH/000130000

**COMMUNIQUE**

**Sensibilisation sur les mesures de sécurité en saison pluvieuse et en cas d'inondation (1<sup>ère</sup> partie)**

La saison pluvieuse est la période au cours de laquelle les cas d'électrisation et d'électrocution se multiplient, du fait des phénomènes de foudre, d'humidité ou d'inondation. Pour préserver son aimable clientèle de ces accidents, la SBEE porte à la connaissance de tous, les mesures de sécurité suivantes :

- 1- Eviter de s'approcher ou de rester sous les poteaux électriques quand il pleut ;
- 2- Eviter de se promener avec un parapluie à bout pointu en métal pendant la pluie ;
- 3- Eviter de rester sous les arbres pendant la pluie ;
- 4- S'éloigner des fils électriques tombés et en informer immédiatement le service dépannage de la SBEE ;
- 5- Ne pas permettre aux enfants de jouer sous une pluie torrentielle ;
- 6- En cas d'électrisation, couper le courant au disjoncteur et appeler les sapeurs pompiers au numéro 118.

La SBEE à votre service 24H / 24 !

Le Directeur Commercial et de la Clientèle  
**Michel BERGAMIN**

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA  
R.C. COTONOU N° 7349  
N° IFU 320000000113

**S.B.E.E.**  
Direction Générale

Box, Avenue du Gouverneur Général POINTE  
01 B.P. 101 COTONOU (Bénin)  
Tél : 2292 21 31 21 48  
Téléfax : 2292 21 31 30 28

**SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Cotonou, le 24 JUIN 2020

Objet : 1.2.2.3 /R/SBEE/DG/DRH/000130000

**COMMUNIQUE**

**Sensibilisation sur les mesures de sécurité en saison pluvieuse et en cas d'inondation (2<sup>ème</sup> partie)**

La saison pluvieuse est la période au cours de laquelle les cas d'électrisation et d'électrocution se multiplient, du fait des phénomènes de foudre, d'humidité ou d'inondation. Pour préserver son aimable clientèle de ces accidents, la SBEE porte à la connaissance de tous, les mesures de sécurité suivantes :

- 1- Eviter de manipuler les appareils électriques avec les mains humides, les pieds nus ou dans l'eau ;
- 2- Installer les prises et autres appareils électriques à une bonne hauteur du sol en zone de forte inondation. Cette hauteur doit être supérieure au niveau le plus élevé atteint par les eaux lors des précédentes inondations ;
- 3- En cas de montée des eaux de pluie dans vos concessions au cours d'une inondation, couper l'électricité au disjoncteur ;
- 4- En temps d'orage, éviter l'installation ou la manipulation des antennes de télévision posées sur le toit de votre maison ;
- 5- En cas d'électrisation, couper le courant au disjoncteur et appeler les sapeurs pompiers au numéro 118.

La SBEE à votre service 24H / 24 !

Le Directeur Commercial et de la Clientèle  
**Michel BERGAMIN**

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA  
R.C. COTONOU N° 7349  
N° IFU 320000000113

**S.B.E.E.**  
Direction Générale

Box, Avenue du Gouverneur Général POINTE  
01 B.P. 101 COTONOU (Bénin)  
Tél : 2292 21 31 21 48  
Téléfax : 2292 21 31 30 28

**Message SBEE COVID-19**

**SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Cotonou, le 23 JUIN 2020

Objet : 739 /SBE/DRH/DG/DRH/000130000

**COMMUNIQUE**

La Société Béninoise d'Énergie Électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la menace du COVID 2019. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle rassure, des dispositions subséquentes prises pour sécuriser aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissements sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale félicite et encourage ses clients à prioriser leurs opérations d'achat de crédit pour compteurs à prépaiement, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute quiétude pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement.

La Direction Générale de la SBEE compte sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégez les autres en nous protégeant. La SBEE des hommes à votre service.

Le Directeur Général  
**Jacques PARADIS**

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA  
R.C. COTONOU N° 7349  
N° IFU 320000000113

**S.B.E.E.**  
Direction Générale

Box, Avenue du Gouverneur Général POINTE  
01 B.P. 101 COTONOU (Bénin)  
Tél : 2292 21 31 21 48  
Téléfax : 2292 21 31 30 28

**SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Cotonou, le 08 AOUT 2020

Objet : 832 /SBE/DRH/DG/DRH/000130000

**COMMUNIQUE**

La Société Béninoise d'Énergie Électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit une autre réalité sans pareil, liée à la propagation du COVID 19. Face à cette pandémie, le Gouvernement recommande au peuple béninois le respect strict des mesures d'hygiène. La SBEE ne saurait déroger à ses règles qui sauvent des vies. C'est pourquoi, elle rappelle que les dispositions prises sont toujours en vigueur et exhorter la clientèle, les fournisseurs, le personnel et tout usager, à s'y plier strictement :

- de respecter des mesures d'hygiène à la Direction Générale, dans les agences et lieux de travail notamment, l'assainissement des systèmes de lavage des mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique,
- de la prise systématique de température,
- de la formation et la sensibilisation des agents d'entretien pour le nettoyage quotidien des espaces et objets divers (poubelles de papiers, boîtes d'ascenseur, cage d'escaliers, sols, toilettes, etc.)
- de la réduction des réunions physiques au profit des réunions par audio ou vidéo conférence et du télétravail
- de la limitation des accès aux bureaux de la Direction Générale et des agences à ceux personnel et visiteurs non employés.

Enfin, et afin d'éviter le contact des factures en cette période de pandémie, la SBEE informe que ses services sont ouverts aux opérations de paiement de factures et que le paiement électronique fonctionne en continu. Elle invite donc ses clients à se rapprocher de ses guichets en toute quiétude ou les dispositions sont prises à cet effet.

Protégez vous et protégez les autres pour vaincre ensemble la COVID-19.

La SBEE, à votre service 24H/24.

Le Directeur Général  
**Jacques PARADIS**

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA  
R.C. COTONOU N° 7349  
N° IFU 320000000113

**S.B.E.E.**  
Direction Générale

Box, Avenue du Gouverneur Général POINTE  
01 B.P. 101 COTONOU (Bénin)  
Tél : 2292 21 31 21 48  
Téléfax : 2292 21 31 30 28

**SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Cotonou, le 08 AOUT 2020

Objet : 838 /SBE/DRH/DG/DRH/000130000

**NOTE DE SERVICE N° 838-20/SBEE/DG/DRH**

**OBJET : Nouveaux coûts forfaitaires de branchement électrique**

Vu les statuts de la SBEE ;  
Vu le décret n°2008-182 du 13 Mai 2008 portant création, attribution organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de l'Électricité en République du Bénin ;  
Vu l'avis n°2019-011/CNARE de 14 Novembre 2019 relatif à la requête de la SBEE pour la modification de ses conditions tarifaires ;  
Vu la note n°038/PR/ARE/PV/BGP/2020 de l'ARE du 25 Mars 2020 portant application des nouveaux tarifs forfaitaires de branchement ;

Considérant les nécessités de service ;

Le Directeur Général décide :

Dans le cadre de l'actualisation des coûts forfaitaires de branchement à la SBEE, les nouveaux coûts forfaitaires de branchement électriques applicables se présentent comme suit :

Type de branchement	Puissance (KVA)	Intensité (A)	Tarifs et RQAAR (FCFA)	Nouveaux tarifs
2 fils	1-6	5-30	122 752	80000
4 fils	6-30	10-30	211 032	130 000
4 fils	30	45	435 969	300 000
4 fils	33	60	430 969	280 000
4 fils	40	80	436 969	330 000
Additional 2 fils	1-6	5-30	51 167	42 500
Additional 4 fils	6-30	10-30	92 884	65 000

Le Secrétaire Général, le Directeur Commercial et de la Clientèle, le Directeur des Systèmes d'Informations, le Directeur Administratif et Financier, les Directeurs Régionaux, les chefs d'agences, les responsables à divers niveaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la mise en application sans faute des présentes dispositions.

Le Directeur Commercial et de la Clientèle  
**Michel BERGAMIN**

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA  
R.C. COTONOU N° 7349  
N° IFU 320000000113

**S.B.E.E.**  
Direction Générale

Box, Avenue du Gouverneur Général POINTE  
01 B.P. 101 COTONOU (Bénin)  
Tél : 2292 21 31 21 48  
Téléfax : 2292 21 31 30 28

# La CEDEAO endosse la candidature du Dr. Ngozi Okonjo-Iweala au poste de DG

## DECLARATION DE LA CEDEAO SUR LA CANDIDATURE DU DR. NGOZI OKONJO-IWEALA POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DU Commerce.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. 1. PRENANT ACTE de la communication du Président du Conseil Général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) annonçant le début du processus de désignation d'un nouveau Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce, dont les dates d'ouverture et de clôture de dépôt des candidatures ont été fixées aux 08 juin et 08 juillet 2020 respectivement.

2. CONSIDERANT QUE depuis la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) le 1<sup>er</sup> janvier 1995, en remplacement de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce établi le 1<sup>er</sup> Janvier 1948, aucun africain n'a assumé les fonctions de Directeur Général de l'organisation. 3. NOTANT PAR AILLEURS que la République Fédérale du Nigeria a formellement désigné le Dr. Ngozi Okonjo-Iweala

pour le poste de Directeur Général de l'OMC pour la période 2021-2025.

4. AYANT PRIS ACTE du parcours académique et professionnel exemplaire du Dr. Okonjo-Iweala et de sa large expérience dans les affaires nationales en qualité de Ministre des Finances du Nigeria (2003-2006 et 2011-2015), et brièvement de Ministre des Affaires Etrangères du Nigeria en 2006.

5. AYANT PAR AILLEURS PRIS ACTE de ses longues années d'expérience managériale aux échelons supérieurs des institutions multilatérales, de sa réputation établie

de réformatrice intrépide, de ses excellentes compétences en négociation et en politique, de son expérience de plus de 30 ans en tant qu'économiste du développement avec un intérêt avéré de longue date pour le commerce, de ses excellentes qualifications académiques, de ses postes de Directrice Générale de la Banque Mondiale, et actuellement de Présidente du Conseil d'Administration de Gavi, et d'Envoyée Spéciale de l'Union Africaine pour la mobilisation de ressources financières pour la lutte contre la COVID-19. 6. ENDOSSE la candidature du Dr. Ngozi Okonjo-Iweala au poste de Directeur Général

de l'Organisation Mondiale du Commerce pour la période 2021-2025. 7. APPELLE les autres pays africains et non-africains à endosser sa candidature. Pour mieux concentrer son action sur l'obtention de progrès dans les pays : La Banque mon-

diale réorganise son département Afrique en deux vice-présidences Ousmane Diagana est nommé vice-président pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, tandis qu'Hafez Ghanem devient vice-président pour l'Afrique de l'Est et australe



## Pour mieux concentrer son action sur l'obtention de progrès dans les pays

## La Banque mondiale réorganise son département Afrique en deux vice-présidences



Ousmane Diagana est nommé vice-président pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, tandis qu'Hafez Ghanem devient vice-président pour l'Afrique de l'Est et australe

WASHINGTON, 1<sup>er</sup> juillet 2020 — Le portefeuille régional de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne sera désormais réparti dans deux vice-présidences, qui seront chargées respectivement de l'Afrique de l'Ouest et centrale et de l'Afrique de l'Est et australe. Ce changement, qui témoigne du ferme engagement de la Banque mondiale en faveur de l'Afrique, a été annoncé au début de l'année 2020 et prend effet aujourd'hui. Cette année, la Banque mondiale devrait allouer environ 50 milliards de dollars à 48 pays africains. Ce montant, considérablement plus élevé

que celui alloué aux autres régions, représente environ le tiers du portefeuille entier de la Banque mondiale. Il a également été multiplié par deux en dix ans. Les projets et programmes financés par la Banque mondiale en Afrique subsaharienne s'attachent notamment à soutenir l'agriculture, le commerce et les transports, l'énergie, l'éducation et la santé, ainsi que le secteur de l'eau et de l'assainissement. Par ailleurs, les financements accordés aux États fragiles affichent une hausse encore plus marquée, les deux tiers environ des montants alloués à ces pays étant destinés à l'Afrique. Le département régional était dirigé depuis 2018 par Hafez Ghanem, qui devient aujourd'hui vice-président pour l'Afrique de l'Est et australe. « L'engagement de la Banque mondiale

en Afrique croît de jour en jour, et je me réjouis de travailler aux côtés d'Ousmane Diagana pour apporter encore plus de ressources aux populations qui en ont le plus besoin, déclare Hafez Ghanem. Nous avons désormais deux vice-présidences, mais l'Afrique est une à nos yeux et nous continuerons de partager nos enseignements, notre expérience et nos idées à travers le continent tout entier. » La création d'une nouvelle vice-présidence s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale pour aligner en permanence ses ressources sur les domaines prioritaires. Elle permettra de soutenir davantage les réformes et les politiques requises pour réaliser une croissance durable et diversifiée, faire reculer la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations en Afrique. Ousmane Diagana prend aujourd'hui ses fonctions de vice-président pour l'Afrique de l'Ouest et centrale. « C'est pour moi un honneur de diriger l'action de la Banque mondiale en Afrique

de l'Ouest et centrale, avec le souci de l'innovation, du résultat et de la transformation, déclare Ousmane Diagana. Je suis convaincu qu'en travaillant en concertation avec Hafez Ghanem nous pouvons faire mieux, et nous allons faire mieux, pour veiller en priorité aux intérêts des pays et des populations et trouver ensemble des solutions aux problèmes de développement actuels du continent en utilisant tous les moyens dont nous disposons. »

La nomination de M. Diagana intervient alors que la Banque s'emploie à renforcer la réalisation de son programme d'activités en Afrique et à mettre davantage l'accent sur des opérations régionales susceptibles de mieux concrétiser les avancées transformatrices que l'Afrique peut accomplir.

À propos d'Ousmane Diagana De nationalité mauritanienne, Ousmane Diagana est entré à la Banque mondiale en 1992 et a plus de 25 années d'expérience à son actif dans le développement. En sa qualité de

vice-président pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, il dirigera les activités stratégiques, analytiques, opérationnelles et intellectuelles menées par la Banque dans cette région. Il a occupé divers postes techniques et de direction au sein de l'institution, dont notamment celui de directeur des opérations pour le Mali, le Niger, le Tchad et la Guinée, ainsi que pour la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la Guinée, le Bénin et le Togo. Dans le cadre de ses fonctions, il s'est beaucoup consacré aux pays en situation de fragilité, conflit et violence. Plus récemment, il a été à la tête de la vice-présidence Éthique et déontologie professionnelle, puis de la vice-présidence Ressources humaines du Groupe de la Banque mondiale, où il a joué un rôle déterminant pour renforcer la présence du personnel auprès des clients, en particulier dans les pays fragiles.

À propos d'Hafez Ghanem De nationalité franco-égyptienne, Hafez Ghanem est vice-président de la Banque mondiale pour

l'Afrique de l'Est et australe. Expert du développement ayant à son actif plus de 30 années d'expérience, il dirige les relations de la Banque avec 26 pays et supervise un portefeuille de plus de 280 projets, pour un engagement total supérieur à 49 milliards de dollars.

Auparavant vice-président pour l'Afrique, il a mené les efforts déployés par la Banque mondiale pour favoriser une croissance inclusive et contribuer à la réduction de la pauvreté en finançant des projets visant à développer le capital humain, soutenir l'essor du secteur privé, accroître la productivité agricole, améliorer l'accès aux infrastructures, renforcer la résilience au changement climatique et promouvoir l'intégration régionale. La vision de M. Ghanem pour la Région Afrique a accordé une place centrale à l'intensification de l'aide en faveur des États fragiles et en conflit, à la promotion de l'égalité des sexes et au développement d'opportunités économiques pour les jeunes.